



Demande d'annulation de mise sous protection

Par **Lyaraph**, le **01/08/2022** à **11:17**

Bonjour,

Ayant faite une demande de mise sous protection pour ma maman âgée de 88 ans.

J'ai été auditionné ainsi de 2 de mes sœurs qui elles ne souhaitent pas la mise sous protection. Malheureusement mes sœurs manipule ma mère dans le but de profiter d'elle et de la perturber avec la succession de mon papa qui est décédé le 20 décembre 2020.

Suite à ma demande de protection, ma maman ne veut plus me voir.

Étant très affecté par sa réaction, j'ai envoyé un courrier au tribunal pour annuler ma demande de mise sous protection.

D'autre part le juge souhaite que ce soit une de mes sœurs qui soit la tutrice de ma maman.

L'audience doit être dans un mois. Puis-je demander une mise sous protection familiale à défaut de l'annulation de la protection pour ma maman?

Puis-je si la juge nommé ma sœur comme tutrice faire appel ?

Merci pour vos conseils.

Par **Marck.ESP**, le **01/08/2022** à **11:32**

Bonjour

Si vous vous opposez à la décision du juge, vous prenez le risque que ce dernier désigne un organisme extérieur de tutelle.

N'oubliez pas que le conseil de famille peut exercer une surveillance. Le juge peut aussi, éventuellement, désigner un autre membre de la famille comme co-curateur ou subrogé...